

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F. – PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - -Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. -

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.89 – Lotissement « Le Clos de la Scierie » : vente des lots

Les travaux de viabilisation du lotissement Le Clos de la Scierie sont en voie d'achèvement. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le montant de l'opération s'élève à 1 507 128,03 TTC pour une surface commercialisable de 14 676 m² (10 565 m² pour 32 lots + 2 160 m² pour 1 îlot social + 1 951 m² pour 2 îlots de logements groupés privés).

L'opération est assujettie à la TVA.

Pour rappel, l'îlot de 2 160 m² dédié aux 12 logements sociaux a fait l'objet d'un protocole d'accord et sera vendu au prix de 150 000 € HT (12 500€ HT/logt).

Le prix de vente des lots a été défini en fonction de la taille, l'orientation et des contraintes urbanistiques des parcelles comme suit :

Lots	Surfaces (m ²)	Prix (en € T.T.C.)
1	364	44 044,00 €
2	349	42 229,00 €
3	334	40 414,00 €
4	319	38 599,00 €
5	304	36 784,00 €
6	306	37 026,00 €
7	300	37 800,00 €
8	374	47 124,00 €
9	336	44 016,00 €
10	370	48 470,00 €
11	339	44 409,00 €
12	368	48 208,00 €
13	371	48 601,00 €
14	371	48 601,00 €
15	371	48 601,00 €
16	371	48 601,00 €
17	377	49 387,00 €
18	494	64 714,00 €
19	303	35 148,00 €
20	303	35 148,00 €
21	361	41 876,00 €
22	300	34 800,00 €
23	300	36 300,00 €
24	300	36 300,00 €
25	284	34 364,00 €
26	284	34 364,00 €
27	284	32 944,00 €
28	284	32 944,00 €
29	286	33 176,00 €
30	286	33 176,00 €
31	286	34 606,00 €
32	286	34 606,00 €

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VENDRE** les lots du lotissement « Le Clos de la Scierie » et d'en **FIXER** le prix tels que définis ci-dessus,

- **DE CONFIRMER** l'assujettissement à la T.V.A. des ventes de terrain du lotissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes devant intervenir et à faire le nécessaire en général. En son absence, Monsieur Jean-François CHOUIN, 1^{er} Adjoint, est spécialement délégué pour remplir cette mission.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

